

und genussreiche Stunden. Es wäre gewiss angebracht, wenn andere Orte und auch Behörden die Anlage von Vogeltränken nach Thüringer Muster fördern wollten im Interesse der Land- und Forstwirtschaft, der Wissenschaft und vor allem der Volkserziehung, besonders da ein Ersatz für solche Selbstbildung in unserem Unterrichtsplan jetzt und voraussichtlich auf absehbare Zeit nicht geboten wird.“

Diese Ausführungen sind gewiss zutreffend und es ist zu wünschen, dass auch bald in der Schweiz solche Vogeltränken entstehen. Unzählig sind die dazu geeigneten Stellen. Wo die Wälder im Besitze von öffentlichen Behörden sind, wird sich ohne grosse Schwierigkeit die Bewilligung zur Errichtung und Benützung von Vogeltränken erwirken lassen. Dies gilt besonders von Vereinen, die bemüht sind ihren Mitgliedern geeignete Beobachtungsposten und damit die wertvolle Möglichkeit des Lernens durch Selbstbeobachten zu verschaffen. So kann die Vogelkunde und die Naturkunde überhaupt zu einem segenspendenden Faktor des Volkslebens werden.

Alb. Hess.



Oiseaux victimes de la mode.

Il y a une année un Comité d'ornithologie économique a été fondé sur l'initiative des Chambres syndicales des fabricants de plumes parisiens. L'industrie de la plume se heurtait alors à des difficultés inquiétantes en raison des mesures prises pour protéger les oiseaux des diverses espèces et désirait, tout en approuvant la protection des victimes et en concourant même à l'assurer, sauvegarder sa propre existence et les intérêts de ses nombreux ouvriers.

Ce comité s'est occupé des espèces suivantes qui intéressent tout spécialement l'industrie plumassière parisienne: la *grande aigrette* ou *aigrette blanche* (*Ardea egretta*, *Bechst.*), la *petite aigrette* ou *garzette* (*Ardea garzetta*, *L.*).

Afrique.— Le *marabout à sac* (*Leptoptilos crumenifer*) chassé pour ses rémiges noires et les grandes couvertures supérieures de ses ailes bordées de blanc sur leurs barbes externes. Le *Foyotocol*, passereau long de 19 cm. au plumage vert-émeraude à reflets changeants sur la face supérieure

du corps ainsi que sous la gorge. Chaque plume ombrée en son milieu donne des effets de lumière déconcertants. Sa poitrine et son ventre sont d'un beau jaune d'or, ses flancs et ses aisselles d'un blanc pur. La ♀ est moins belle que le ♂. Cet oiseau est nommé «Poullou Daofage» par les Toucouleurs, d'où le nom de «daofage» que lui donnent les empailleurs et les plumassiers.

Puis vient tout le groupe des *Lamprotorninés* qui comprend des Passereaux appelés vulgairement Merles bronzés, Merles métalliques, mais qui forment un genre de la grande famille des Etourneaux (Sturnidés). Tous les oiseaux de ce groupe ont un plumage brillant, offrant, des teintes bronzées, cuivrées, dorées ou pourprées, d'un éclat incomparable. Ces teintes sont rehaussées par quelques points ou par des taches d'un noir pourpré, s'étendant presque toujours sur la totalité du corps. Ces Merles métalliques supportent aisément la captivité et, par la beauté de leur plumage, font l'ornement d'une volière; toutefois le nombre de ces oiseaux capturés vivants n'est rien à côté de ceux qui étaient sacrifiés annuellement et dont les dépouilles étaient utilisées par l'industrie de la plumasserie. Citons parmi les espèces les plus recherchées: le *merle vert à longue queue* (ou *vert-doré*) du Sénégal (*Lamprocolius caudatus*, Müll.), le *merle vert* d'Angola (*Lamprocolius splendidus*, Daub.), le *merle du Congo* (*Lamprocolius glaucovirens*, Elliot), le *merle de Juida* ou *évêque* (*Lamprocolius purpurascens*, Müll.) vu la couleur violet-pourpre de son plumage; le *merle d'Abyssinie* et de *Sénégal* (*Lamprocolius chalybeus*, Ehr.), le *merle de la Côte d'or* (*Lamprocolius chalcurus*, Nordm.), le *Lamprocolius purreiceps*, Verr., du Congo, le *Coccycolius iris*, Oust., des îles Loss, le *Notauges* ou *Spreo bicolor*, Gm., de l'Afrique australe, le *Notauges superbus* d'Abyssinie et du Soudan ainsi que le *Notauges chrysogaster*, le *lamproliou brillant* (*Lamprocolius niteus*) du N.-E. de l'Afrique, le *Pholidauges leucogaster*, Gm. ou *Merle violet à ventre blanc* de Juida, le *Pholidauges Verrenuxi* de Zanzibar, du Congo et d'Angola, le *Comopsarus regius*, Reich., du pays des Somalis. Citons encore le *Merle de Cayor*, le *Merle du Baol* et du *Fouta Djalou*, le *Merle du Gabon* aux plumes à reflets dorés ou cuivrés, le *Morio*

au plumage d'un noir brillant, avec des plumes bordées d'une bande roux-vif sur certaines parties du corps.

Océanie. — Les Paradisiers ou Oiseaux de Paradis qui sont des Passereaux, très voisins des Corbeaux, ils en diffèrent principalement par le luxe de plumes d'ornements qui distingue les mâles des femelles et des jeunes. En premier lieu le *Paradisier grand émeraude* (*Paradisea apoda*, L.) de la Papouasie, le *Paradisier petit-émeraude* (*Paradisea papuana* ou *minor*) et *Paradisier rouge* (*Paradisea rubra*) de la Nouvelle Guinée. Le *grand Epimaque superbe* (*Epimachus magnus*) ou *grand Promérops* (*Epimachus speciosus*, Bodd.) du nord de la Nouvelle Guinée, ainsi que le *Manucode royal* (*Cicinnurus regius*, L.). A peu près dans la même région et les îles circonvoisines se rencontrent le *Diphyllodes speciosa* ou le *Magnifique* et le *Diphyllodes Wilsoni*, mais de taille plus petite. Le *sifilet à six brins* (*Parotia sexetacea* ou *Parotia sexpennis*) et le *Pteridophora Alberti* de la baie Geelwinck (Nouvelle Guinée, N.) Le *Séleucide éclatant* (*Seleucidus resplendens* ou *nigricans*), la *Pie de Paradis* ou *Incomparable* ou encore *Hausse-col doré* est l'*Astrapie à gorge d'or* (*Astrapia gularis*) ou *Astrapie noire* (*Astrapia nigra*, Gm.), ces espèces proviennent des mêmes parages ainsi que les paradisiers doré et orangé, le multifil et le promefil. (Nombre de ces espèces se trouvent réunies au Musée de la ville de Neuchâtel, dans une seule et même vitrine, *Réd.*)

A. M.-D.



Massenmord von Wasserhühnern auf dem Untersee.

In der „Thurgauer Zeitung“ vom 28. November 1914, No. 280, ist zu lesen, dass am Untersee nach Eröffnung der heurigen Jagd schon am ersten Tage 5000 Wasserhühner geschossen worden seien.

Es ist für jeden Natur- und Tierfreund betrübend zu hören, wie ein solcher Massenmord harmloser Vögel, die zur Zierde unserer Seen und Flüsse gereichen, geduldet werden kann.

Die Klagen der Fischer, dass die Wasserhühner grossen Schaden am Fischbestand anrichten, sind nicht ernst zu